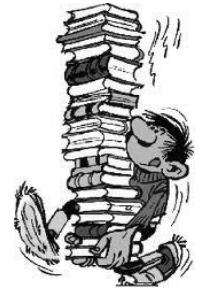




# BOURSE AUX LIVRES FCPE



FCPE Lycée Louis De Foix

4 Avenue Jean Rostand -

64100 BAYONNE

☎ : 05 59 46 19 13 ✉ : [bourselivres.ldf@orange.fr](mailto:bourselivres.ldf@orange.fr)

Site internet : <http://fcpelouisdefoix.jimdo.com/>

Parents et futurs adhérents,

- Votre enfant est admis au lycée Louis de Foix. La gratuité des livres scolaires se met en place dans les lycées d'Aquitaine elle le sera pour les élèves de seconde et de 1<sup>ère</sup> du LGT. Seuls les élèves de Terminale LGT et ceux du Lycée Professionnel peuvent commander leurs manuels pour l'année 2019-2020
- Une bourse aux livres existe au lycée Louis de Foix grâce à l'engagement de parents bénévoles.
- En début d'année scolaire, nous vous vendons des livres neufs ou d'occasion selon nos stocks. La collection de livres sera reprise en fin d'année avec une décote.

**Afin de réserver la collection de livres de votre enfant, il faut retourner IMPERATIVEMENT avant le 12 JUILLET 2019**

- **Le bon de réservation accompagné de 40 € d'arrhes et du montant de l'adhésion. Le règlement en un seul chèque sera déduit de la facture.**

**Permanences : DISTRIBUTION TLES LGT et TOUTES CLASSES LYCEE PROFESSIONNEL**

**Jeudi 29 août 9h-12h 14h-17h Vendredi 30 août 9h-12h 14h-17h**

**Mardi 3 septembre 9h-12h 14h-17h Mercredi 4 septembre 9h-14h 14h-17h**

**Vendredi 6 septembre 9h-12h 14h-17h Mardi 10 septembre 9h-12h 14h-17h Mercredi 11 septembre 9h-12h**

**Vendredi 13 septembre 9h-12h 14h-17h**

**BON DE RESERVATION ET D'ADHESION FCPE 2019-2020**

NOM de l'élève : ..... PRENOM : .....

NOM de l'adhérent : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Tél : Parents : ..... Tél : Elève : .....

Mail : .....@.....

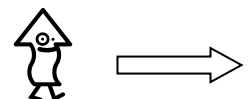
Réservation de livres pour la classe de : ..... LV1 : ..... LV2 : .....

**ADHESION FCPE 2 formules au choix : cocher votre choix**

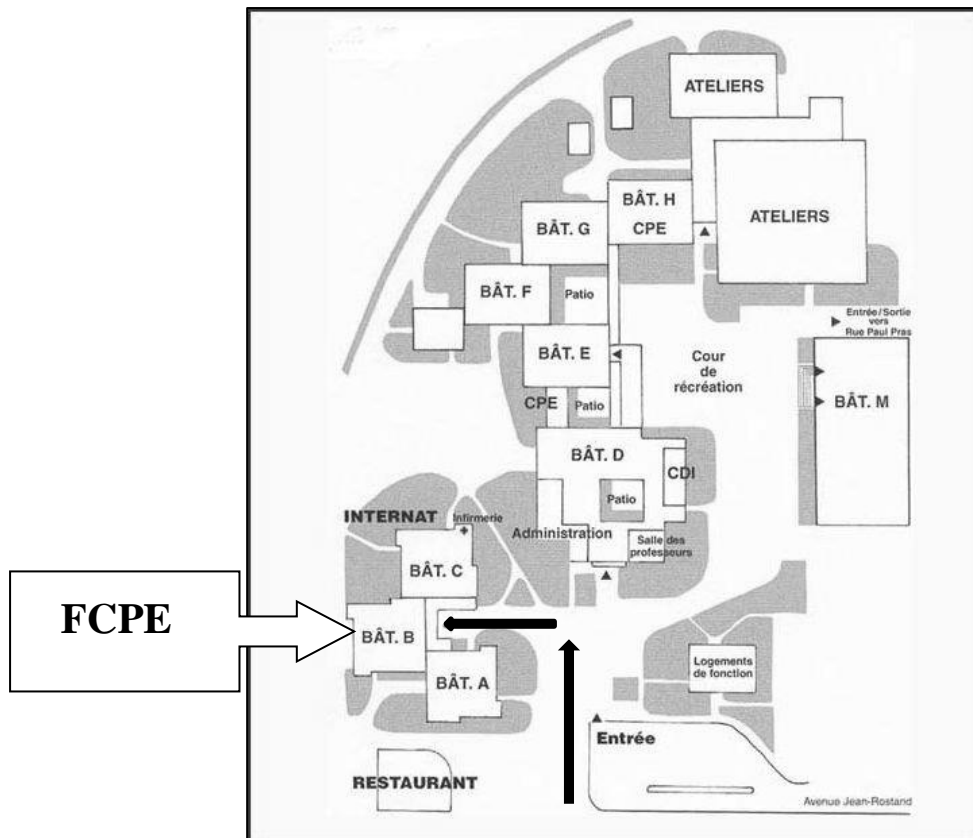
**O 1-Adhésion de base 11€ ou O 2 – Adhésion de soutien 33 € (66% déductible reçu fiscal FCPE)**

**PARENTS intéressés pour participer : (Entourer votre choix)**

- Aux conseils de classe : OUI NON
- Aux conseils d'administration du Lycée : OUI NON
- A la vie du Conseil Local FCPE : OUI NON



**Notre local se situe dans l'enceinte du lycée, internat Bo, fond du couloir à droite.**



### Règlement de la Bourse aux livres

➤ **La Bourse des livres s'organise en deux étapes :**

1. La reprise des livres fournis par le conseil local en début d'année, uniquement si les livres sont encore au programme l'année suivante :

- Si vous commandez d'autres livres le montant de la reprise sera déduit de la facture finale
- Si vous ne commandez pas d'autres livres, un remboursement du montant de la reprise sera effectué fin octobre.

2. L'acquisition des livres du programme de l'année avec une remise de plus de 20%.

➤ **L'adhésion est obligatoire pour bénéficier de la bourse des livres (loi « LANG » du 10 août 1981)**

- Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au Lycée Louis de Foix, vous ne payez qu'une seule adhésion.
- L'adhésion de soutien permet une réduction d'impôts un reçu fiscal vous sera délivré.

➤ **Seul le paiement par chèque au nom de la FCPE Louis de Foix et le paiement en espèces sont acceptés.**

- Des frais de dossier de 5€ sont demandés pour chaque commande et servent à financer la gestion de la Bourse.
- Un seul chèque global est demandé lors de la commande. Ce chèque représente le prix de votre adhésion à la FCPE + les arrhes sur le prix des livres commandés (nouveaux adhérents)
- Aucun livre ne sera distribué avant le paiement total de la commande.
- Le conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'1 mois)

➤ **Toute commande doit comprendre le bulletin d'inscription complété, le paiement et le présent règlement daté et signé.**

- Lors du retrait de votre commande un règlement complémentaire sera demandé.
- Après clôture définitive de la Bourse aux livres, les livres non retirés seront considérés comme abandonnés et le conseil local pourra en disposer à sa convenance.
- En cas d'annulation de la commande, le montant de l'adhésion et des arrhes ne seront pas remboursés.
- Si pour une raison indépendante de sa volonté, le conseil local est dans l'impossibilité de fournir les livres commandés avant la clôture de la Bourse, elle s'engage à les rembourser.

**Je m'engage à respecter les clauses de ce règlement afin de faciliter le bon fonctionnement de la Bourse aux livres dans l'intérêt de tous.**

NOM du parent : ..... Fait à : ..... Le : .....

Règlement de : €  Chèque N° .....  Espèces SIGNATURE :